



**François ASTORG**, Maire d'Annecy,  
**Chantale FARMER**, Maire déléguée de la commune déléguée d'Annecy,  
**Olivier BARRY**, Maire délégué de la commune déléguée de Seynod,  
**Sandrine DALL'AGLIO**, Conseillère déléguée au travail de mémoire et aux relations aux anciens combattants,

**Les Présidents d'Associations patriotiques et mémorielles de la Haute-Savoie,**

ont le plaisir de vous inviter à participer à la célébration des

## **CÉRÉMONIES COMMÉMORANT LE 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION D'ANNECY**

**Lundi 19 août 2024**

Déroulé de la matinée mémorielle :

**09h00** : Monument aux morts de Balmont – Seynod

**10h00** : Monument aux morts de Sacconges, route de Vieugy – Seynod

**11h00** : Monument aux combattants, place du Souvenir – Annecy

En présence de **M. Yves LE BRETON**, Préfet de la Haute-Savoie

*Avec la présence exceptionnelle de **MM. Lionel MARTIN** et **Claudius LYARD**, anciens résistants ayant participé à la Libération d'Annecy*

**11h30** : Cocktail offert par la Ville d'Annecy (*Centre Bonlieu, Salle Eugène Verdun*)

*À cette occasion, nous rendrons hommage à **M. Jean-Jacques FUCHS** (1923-2024), témoin de la Libération d'Annecy*

## Informations utiles

En raison des fortes chaleurs, nous vous recommandons de vous munir de bouteilles/gourdes d'eau.

Un autocar « Pays de Savoie » sera mis à votre disposition gratuitement afin de vous rendre sur les sites mémoriels (Balmont – Vieugy/Sacconges – Annecy).

Ce transport est réservé en priorité aux présidents d'associations patriotiques et mémorielles de la Haute-Savoie et leurs porte-drapeaux. Ces places seront attribuées selon le principe des premières réservations confirmées, premières accordées, dans la limite des sièges disponibles.

### Circuit de l'autocar et covoiturage

**L'autocar se présentera à 08h15** au parking de Cap Périaz. Le site sera accessible de 08h00 à 08h30.  
*(100 avenue de Périaz – Seynod, 74600 ANNECY)*

**Le départ se fera à 08h30 précisés** pour une arrivée sur le site de Balmont estimée à 08h45.

*Une régulation de circulation sera mise en place de 08h45 à 09h45, à l'angle des routes de l'Église et du Parroi.*

À l'issue de la 1<sup>ère</sup> cérémonie, l'autocar se dirigera vers le site de Sacconges, route de Vieugy.

*La circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens sur la (RD5) entre l'allée des Châtaigniers et l'intersection avec l'allée des Grives de 09h45 à 10h45. Un itinéraire bis vous est conseillé par l'allée des Galantines (contour de la fermeture des routes).*

L'autocar rejoindra ensuite la rue Revon, **la dépose des passagers est prévue à 10h50** devant les grilles de la Préfecture.

L'autocar sera **stationné** ensuite sur le quai de déchargement du Centre Bonlieu, **1 rue Jean Jaurès**.

A l'issue du cocktail, **l'autocar repartira de la rue Jean Jaurès à 13h30 maximum** pour une **arrivée à Cap Périaz estimée à 13h50**.

**Attention** : A titre très exceptionnel, les plus anciens et les personnes se déplaçant avec difficultés pourront accéder au site en voiture, **à condition de faire du covoiturage** et en communiquant **impérativement en amont** au service Protocole ces informations :

*marque/modèle et plaque d'immatriculation du véhicule, noms/prénoms des occupants.*

### Réservation et confirmation

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence aux cérémonies et votre souhait d'emprunter l'autocar **avant le 09 août** à l'adresse suivante : [protocole@annecy.fr](mailto:protocole@annecy.fr) ou par téléphone au 04.85.46.70.13.